

- **Examens** :

L'examen se compose de trois questions d'une durée de 20 mn notées sur 20 en 1^{ère} et en 2^{ème} année.

Il n'y a qu'une session par an. Le stage d'une semaine est à valider en cours de 1^{ère} ou de 2^{ème} année avec mémoire de stage.

Pour la délivrance définitive du diplôme les candidats doivent avoir obtenu la moyenne à chacune des deux années et validé leur stage.

Il n'y a pas de session de rattrapage de l'examen écrit (à l'exception des absences pour causes médicales validées par un certificat. Dans ce cas et à la demande de ces étudiants, une session de rattrapage est prévue).

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées